



PROTOCOLE SANITAIRE - AUTO CONFINEMENT

publié le 15/12/2020

Descriptif :

protocole sanitaire - AUTO CONFINEMENT les 17 et 18 décembre

Suite aux annonces faites ce jour, je vous informe que les responsables légaux qui jugent préférable de garder leur enfant à la maison en « auto-confinement » jeudi 17 et vendredi 18 décembre doivent impérativement signaler cette absence mercredi 16 décembre, délai de rigueur, via le carnet de correspondance, ou par mail.

Il va de soi que les établissements scolaires fonctionnent normalement jusqu'au 18 décembre inclus : les cours sont assurés (et doivent être rattrapés) ; les évaluations prévues sont maintenues.

La Direction



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.